



*Ministère de la Justice*

*Le Ministre*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Il y a un an et demi, en mars 2006, à la demande de la Cour Pénale Internationale, le Gouvernement congolais avait procédé à la remise d'un chef de groupe armé de l'Ituri à cette Cour.

Il s'agissait de Monsieur Thomas LUBANGA DYILO, dont le procès pour crime de guerre doit s'ouvrir devant la Cour Pénale Internationale dans les tous prochains mois.

Aujourd'hui une seconde personne a été remise à la Cour, à la requête de celle-ci, par les autorités compétentes de la République Démocratique du Congo.

Il s'agit de Monsieur Germain KATANGA, leader d'un groupe armé de l'Ituri qui fut intégré comme Général dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo, accusé par la Cour de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

En réponse à la demande de la Cour, la remise de cette personne a été organisée et effectuée par les autorités judiciaires congolaises, assistées par les services de police et de l'armée, que je tiens à saluer tous ici pour le travail accompli.

Cette seconde remise d'un suspect à la Cour Pénale Internationale s'inscrit dans le cadre de la coopération fournie par le Gouvernement Congolais à la Cour depuis 2004, époque à laquelle nous lui avons demandé d'enquêter sur les crimes commis sur notre territoire.

C'est aussi et surtout, l'expression renouvelée de la volonté du Gouvernement de lutter contre l'impunité partout sur son territoire et d'amener devant la justice tant nationale qu'internationale les

personnes responsables des crimes les plus graves qui ne sauraient rester impunis.

C'est donc un signal fort à notre communauté nationale et à la communauté internationale pour affirmer que personne n'est au dessus des lois et que la justice rattrapera ceux qui auront commis des crimes qui heurtent la conscience de l'humanité.

Que ce soit pour le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, pour les meurtres, les violences sexuelles, les pillages et les déplacements forcés des populations comme c'est le cas en Ituri ou dans d'autres provinces de la République.

En effet, aucune immunité ni impunité ne peut être reconnue pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

C'est pour cela que nous continuerons à collaborer avec la Cour dans ses enquêtes actuelles et à venir ainsi que dans ses futures demandes d'arrestation et de remise.


De même, nous ferons en sorte que soit poursuivie et jugée devant nos juridictions nationales toute personne qui s'est rendue ou se rendra coupable de tels crimes sur notre territoire.

Pour cela, nous avons besoin du concours de tous, nationaux et membres de la communauté internationale. Car, pour paraphraser son excellence Monsieur le Président de la République, c'est aussi à ce prix que nous gagnerons la paix dans notre pays.

Fait à Kinshasa le 17 octobre 2007.

Pour le Ministre de la Justice en mission

Maître Odyia KALINDA



Vice - Ministre: